

24 nov 2006 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 24 novembre 2006

Prêts d'Etat

Cinquième partie du programme 2006 des prêts d'Etat

Cinquième partie du programme 2006 des prêts d'Etat

Sur proposition de MM. Didier Reynders, Ministre des Finances, Marc Verwilghen, Ministre du Commerce extérieur, et Armand De Decker, Ministre de la Coopération au développement, le Conseil des Ministres s'est penché sur la cinquième partie du programme 2006 des prêts d'Etat. Le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'octroi des nouveaux prêts d'Etat suivants :- un nouveau prêt d'Etat en faveur de la république démocratique du Congo (RDC) pour un montant de 423.633,29 euros comme contribution au financement concessionnel de la fourniture et du montage d'un injecteur de puissance pour la centrale hydroélectrique de Sango ; - un nouveau prêt d'Etat en faveur du Mozambique pour un montant de 747.360 euros pour le financement concessionnel de l'installation d'un système de radiocommunication maritime. En outre le Conseil des Ministres a donné son accord d'affecter les soldes encore disponibles des prêts octroyés dans le passé à la république démocratique du Congo à concurrence de 665.000 euros au financement d'un projet d'installation de trois unités de production de chlore liquide et d'une mini-station de tamisage et de lavage de sel gemme. Le système des prêts d'Etat a été institué en 1964 et autorise le Ministre des Finances et le Ministre du Commerce extérieur à octroyer conjointement une assistance financière à des pays en voie de développement afin de leur permettre d'acquérir, à des conditions très favorables, des biens et services belges qui sont indispensables pour leur développement économique et social. Dès lors, les prêts d'Etat représentent également un instrument de la coopération internationale belge. Les prêts sont octroyés à des conditions particulièrement favorables et sont remboursables en 20 annuités équivalentes après une période de grâce de 10 années. Les prêts pour le Mozambique et la RDC ne portent pas d'intérêts.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>